

Pôle égalité diversité

Affaire suivie par : Mélanie GASNOT

Tél : 01 57 02 68 85

Mél : melanie.gasnot@ac-creteil.fr

4, rue Georges-Enesco

94 010 Créteil Cedex

www.ac-creteil.fr

Annexe 02

Diplômes et/ou activités professionnelles exigés pour le recrutement des bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) par la voie contractuelle pour les personnels enseignants
Sous réserve de poste ouvert

1. Pour les personnels enseignants et d'éducation de l'Éducation nationale du premier degré public et privé

CONCOURS		TITRES ou DIPLOMES REQUIS et/ou EXPERIENCES PROFESSIONNELLES
public	privé	
CRPE (Concours de Recrutement de Professeurs des Écoles)		Être titulaire du MASTER 2 ou d'un diplôme équivalent à Bac + 5 ou être inscrit à la rentrée universitaire 2024-25 en dernière année d'études en vue de l'obtention du Master 2 (*) Et être titulaire du brevet de 50 mètres de natation et d'un diplôme de secourisme : Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (P.S.C.1.) ou Attestation de Formation aux Premiers Secours (A.F.P.S.).

(*) ou titre reconnu équivalent par le ministère de l'éducation



2. **Pour les personnels enseignants et d'éducation de l'Éducation nationale du second degré public et privé**

CONCOURS		TITRES ou DIPLOMES REQUIS et/ou EXPERIENCES PROFESSIONNELLES
public	privé	
CAPES (certificat d'aptitude au professorat du second degré) pour les disciplines générales CONSEILLER PRINCIPAL D'ÉDUCATION	CAFEP	- Etre titulaire du MASTER 2 ou d'un diplôme équivalent à Bac + 5 ou correspondant au niveau 7 (anciennement niveau I) OU Etre inscrit à la rentrée universitaire 2024-25 en dernière année d'études en vue de l'obtention du Master 2 (*)
CAPET (certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique) CAPLP (certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement professionnel) SECTIONS D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL	CAFEP/CAPET CAFEP/CAPLP	- Etre titulaire du MASTER 2 ou d'un diplôme équivalent à Bac + 5 OU Etre inscrit à la rentrée universitaire 2024-25 en dernière année d'études en vue de l'obtention du Master 2 (*) OU Avoir eu la qualité de cadre dans le secteur privé au sens de la convention collective du travail dont vous relevez et pouvoir justifier de 5 ans de pratique professionnelle effectuée en qualité de cadre.
CAPLP (certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement professionnel) SECTIONS PROFESSIONNELLES	CAFEP/CAPLP	- Etre titulaire du BTS ou DEUG ou titre ou diplôme de niveau 5 (anciennement niveau III) et justifier de 5 années de pratique professionnelle ou d'enseignement OU - Avoir eu la qualité de cadre dans le secteur privé au sens de la convention collective du travail dont vous relevez et pouvoir justifier de 5 ans de pratique professionnelle effectuée en qualité de cadre. Si vous remplissez les conditions de diplômes permettant d'accéder aux disciplines d'enseignement général, vous n'avez pas à justifier de cette pratique professionnelle.



ACADÉMIE DE CRÉTEIL

Liberté
Égalité
Fraternité

<p>CAPLP (certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement professionnel) SECTIONS DES METIERS</p>	<p>CAFEP/CAPLP</p>	<p>- Etre titulaire du BAC ou titre ou diplôme de niveau 4 (anciennement niveau IV) et justifier de 7 années de pratique professionnelle ou d'enseignement dans cette pratique OU - Avoir eu la qualité de cadre dans le secteur privé au sens de la convention collective du travail dont vous relevez et pouvoir justifier de 5 ans de pratique professionnelle effectuée en qualité de cadre.</p> <p>Si vous remplissez les conditions de diplômes permettant d'accéder aux disciplines d'enseignement général, vous n'avez pas à justifier de cette pratique professionnelle.</p>
<p>CAPEPS (certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique et sportive)</p>	<p>CAFEP/CAPEPS</p>	<p>Justifier :</p> <p>- d'une licence en sciences et techniques des activités physiques et sportives ou d'un titre ou diplôme reconnu équivalent par le ministère de l'éducation nationale et d'une inscription en 1ère année d'études en vue de l'obtention du master (*)</p> <p>OU</p> <p>- d'une licence en sciences et techniques des activités physiques et sportives (*) et remplir les conditions pour s'inscrire en dernière année d'études en vue de l'obtention d'un master (*)</p> <p>OU</p> <p>- d'une licence en sciences et techniques des activités physiques et sportives (*) et d'une inscription en dernière année d'études en vue de l'obtention du master (*)</p> <p>OU</p> <p>- d'une licence en sciences et techniques des activités physiques et sportives (*) et d'un master (*).</p> <p>ET</p> <p>- d'une attestation de sauvetage</p> <p>ET</p> <p>- d'une attestation de secourisme</p>

(*) ou titre reconnu équivalent par le ministère de l'éducation



3. Diplômes exigés pour le recrutement des bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) par la voie contractuelle pour les personnels ATSS

CONCOURS	TITRES ou DIPLOMES REQUIS et/ou EXPERIENCES PROFESSIONNELLES
Attaché(e) d'administration de l'Etat (AAE)	Etre titulaire d'un BAC+3 niveau 6 (ancien II) ou équivalent
Secrétaire administratif(ve) de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (SAENES)	Etre titulaire du baccalauréat, d'un titre, un diplôme ou au moins de niveau 4 (ancien IV).
Adjoint(e) administratif(ve) de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (ADJAENES)	Sans condition de diplôme
Adjoint(e) technique de recherche et de formation – BAP A et B (ATRF)	Etre titulaire d'un diplôme de niveau 3 (ancien V) CAP ou BEP ou d'une qualification reconnue équivalente
Infirmier(ère) de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (INFENES)	Etre titulaire, au moment des épreuves: - soit d'un titre de formation ou diplôme mentionnés aux articles L. 4311-3 et L. 4311-5 du code de la santé publique, - soit d'une autorisation d'exercer la profession d'infirmier délivrée en application de l'article L. 4311-4 du même code.
Assistant(e) de Service Social (ASSAE)	Etre titulaire: - soit du diplôme d'État français d'Assistant de Service Social - soit d'un titre prévu à l'article L411-1 à L411-6 du code de l'action sociale et des familles.